

**Acte à classer**

62

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-06-02T13-20-48.00 ( MI237854143 )

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220530-62-BF ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : pesallpidobDM01SPANC\_832022021\_seal

Date de décision : 30/05/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétairesActe : [pesallpidobDM01SPANC\\_83202...](#) Multicanal : Non

## Pièces jointes :

[62 2022 decision m...](#) Type PJ : 70\_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/06/22 à 13:20

Par [BUNEL Nadège](#)

Transmis

Date 02/06/22 à 13:20

Par [BUNEL Nadège](#)

Accusé de réception

Date 02/06/22 à 13:26

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	36
Votants par procuration	9
Absents	7
Total des votes	45

7. Finances locales  
7. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 24 mai 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS :** Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEU

**SUPPLEANTS PRESENTS :** M. LEMOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. DROUET

**TITULAIRES EXCUSES :** M. GIRARD, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. DUCLOS, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. BLAS

**TITULAIRES ABSENTS :** M. BEIGLE, M. LEROY, Mme CABOT, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. BAPTIST

**PROCURATIONS :** M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. LEROUX, M. BEAUDOUIN à M. DARMOIS, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. COUREL à M. DROUET, M. BLAS à Mme BOURNISIEU

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. SENINCK

**N° 62-2022 Décision Modificative n°1 – Budget SPANC**

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à hauteur de 0 €, comprenant :**

**En dépenses :**

Le montant des dépenses imprévues inscrit au BP 2022 a été supérieur aux 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il convient donc de régulariser la situation en réduisant les crédits inscrits sur ce chapitre budgétaire de 141 438,37 euros pour les affecter dans différents chapitres de la section de fonctionnement.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
SF		022	022	IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	-141 438,37
SF		618	011	FINANCES	DIVERS	100 000,00
SF		64118	012	FINANCES	AUTRES INDEMNITES	39 438,37
SF		658	65	FINANCES	CHARGES DIVERSES DE GE	1 000,00
SF		678	67	FINANCES	AUTRES CHARGES EXCEPT	1 000,00

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses à hauteur de 0 €, comprenant :**

**En dépenses :**

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220530-62-BF  
Date de télétransmission : 02/06/2022  
Date de réception préfecture : 02/06/2022

Le montant des dépenses imprévues inscrit au BP 2022 a été supérieur aux 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il convient donc de régulariser la situation en réduisant les crédits inscrits sur ce chapitre budgétaire de 5 831,40 euros pour les affecter dans différents chapitres de la section d'investissement. La somme est réaffectée au chapitre 21.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
SF		020	020	IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	-5 831,40
SPANC		2182	21	SPANC	MATERIEL DE TRANSPORT	5 831,40

*Aussi, au regard de ce qui précède,*

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget SPANC de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus en section de fonctionnement à hauteur de 0 €.

Pont-Audemer, le 30 mai 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*Michel Lerou*  
Michel LEROU

